

AU SOMMAIRE DE CETTE NOUVELLE ÉDITION :

p. 1 APW

Simplification des dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux : notre avis

p. 2 BRABANT WALLON

Santé et Social en Brabant wallon : quelques actions

p. 4 HAINAUT

Bienvenue dans le monde des (indicateurs) experts

p. 5 LIÈGE

Le patrimoine écologique de la Province de Liège

p. 8 LUXEMBOURG

Le point sur les secteurs de la Formation et de l'Enseignement en Province de Luxembourg

p. 10 NAMUR

Quand le musée devient terrain de jeu...

Simplification des dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux : notre avis

Le 25 novembre dernier, l'Association des Provinces wallonnes a émis, dans le cadre de la fonction consultative, un avis sur l'avant-projet de décret modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux.

En amont de sa rédaction, notre Association a participé aux réunions du groupe de travail mis en place par le cabinet du Ministre Christophe Collignon en présence de différents représentants de Pouvoirs locaux. À titre préalable, l'APW a tenu à remercier la Région wallonne pour cette fructueuse collaboration dans un souci de simplification administrative.

Néanmoins, si ces réunions ont permis des échanges constructifs, nous avons été quelque peu surpris de constater que les modifications envisagées s'éloignent en plusieurs points des considérations qui faisaient consensus au sein du GT, ce que nous regrettons.

En effet, à l'exception de l'abrogation de la transmission obligatoire de certaines délibérations pour l'exercice de la tutelle, nous sommes circonspects quant au contenu de l'avant-projet de décret qui, bien qu'annonçant une simplification, entraînerait des lourdeurs administratives à différents égards.

Ainsi, à la lecture de l'avant-projet de décret, notre Association plaide en faveur :

- de la suppression de l'obligation de rapportage annuel pour les délégations au Directeur général ou à un autre fonctionnaire ;
- du maintien de la durée des délégations sur une période correspondant à une législature en lieu et place d'une reconduction trisannuelle chronophage ;
- du maintien des seuils de délégation au budget extraordinaire (tant pour le Collège que pour le Directeur général ou un autre fonctionnaire) voire un alignement avec les seuils repris dans l'arrêté royal pris en exécution de la loi relative aux marchés publics ;
- de l'insertion d'une délégation pour l'estimation des besoins futurs en centrale d'achat ;

- de la modification de la terminologie « prise d'acte » par le Conseil qui ne semble pas être la plus pertinente.

Pour toute information complémentaire, l'intégralité de notre avis est publié sur notre site internet.

Santé et Social en Brabant wallon : quelques actions

Pour cette nouvelle édition de notre Cinq à la Une, le Brabant wallon présente quelques actions mises en place dans les domaines du social et de la santé.

Création d'un relais social intercommunal en Brabant wallon

Depuis de nombreuses années, le Brabant wallon a constaté, auprès des acteurs de terrain, une volonté commune de se réunir pour mener à bien une réflexion globale visant à répondre à l'urgence sociale.

En 2019, le Brabant wallon a donc organisé, en collaboration avec les acteurs de terrain, cinq tables rondes afin d'aborder la question. Selon les acteurs de terrain et mandataires locaux, la création d'un abri de nuit en BW n'est pas l'unique problématique. En effet, au regard de son étendue, de sa ruralité, des problèmes de mobilité ou encore des solutions existantes, l'urgence sociale doit être pensée dans sa globalité.

A l'issue de ces tables rondes, les maisons d'accueil du territoire ont donné l'impulsion, avec le soutien du Brabant wallon, à la mise en place d'un relais social intercommunal. Le Brabant wallon a joué le rôle de coordinateur et facilitateur entre les acteurs et les partenaires pour la mise en œuvre de ce relais social, créé en octobre dernier.

L'inclusion des jeunes à besoins spécifiques

Afin de permettre aux jeunes à besoins spécifiques de s'intégrer dans des activités culturelles, sportives, sociales, etc., le Brabant wallon aide les associations qui se surpassent au quotidien à favoriser cette inclusion.

Par exemple, le Brabant wallon soutient l'ASBL Voir Ma Musique, une académie de musique inclusive, unique en Europe, permettant à des personnes porteuses d'un handicap visuel de jouer dans un orchestre philharmonique avec des personnes voyantes. Il soutient aussi l'ASBL Armandia qui offre un accueil et un encadrement pour des enfants entre 3 mois et 18 ans présentant ou non des troubles du comportement, des difficultés psychomotrices ou psychopédagogiques. Il aide également l'ASBL ROMEO qui accompagne les enfants « DYS » (dyslexique, dysphasique...) ou avec un handicap léger dans leur scolarité, ainsi que l'ASBL TDA/H active dans les troubles de l'attention et de l'hyperactivité.

La lutte contre l'isolement des aînés

Un défi qui attend le Brabant wallon est celui de l'isolement des aînés. Afin de prendre en considération cet enjeu, le Brabant wallon soutient, chaque année, les initiatives favorisant des solutions alternatives et créatives, permettant aux aînés de rester autonomes mais non isolés, dans le respect de leur choix de vie.

De plus, une subvention annuelle est octroyée aux services d'aides familiales privés et publics afin de les soutenir dans leur travail d'aides familiales mais aussi pour le transport des personnes âgées, la livraison des repas ou du linge à domicile, etc. La fracture est aussi un enjeu important auquel nous veillons.

Le Brabant wallon soutient notamment l'Université des Aînés. Le projet de l'UDA permet à la fois de lutter contre l'isolement des aînés, tout en leur permettant de continuer à se former, d'avoir accès à la culture et de mettre en avant les activités culturelles et touristiques du Brabant wallon.

Solidarité et soutien aux publics fragilisés

Le Brabant wallon est fier de soutenir les six maisons d'accueil et maisons maternelles de son territoire. Celles-ci accueillent et hébergent les mamans et leurs enfants ou les mamans en devenir (et même des hommes pour l'une d'entre elles), en situation précaire. Elles leur fournissent un accompagnement juridique et social pour les aider à retrouver un logement et une certaine autonomie.

L'association Utuc (Un Toit un Cœur) bénéficie également du soutien du Brabant wallon. L'association contribue à l'accueil et à l'intégration de personnes issues de la précarité. Elle organise également des activités de sensibilisation, d'information et de formation de tout public à la problématique de la précarité.

Le Brabant wallon soutient l'asbl Soli-Dons, qui a pour objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire et la précarité. Concrètement, l'association récupère des surplus alimentaires auprès de grandes enseignes de la distribution qu'elle trie et distribue sous forme de colis à un public précarisé, notamment grâce à des collaborations avec les CPAS du Brabant wallon.

Créer du lien et rencontrer les besoins sociaux

Le Brabant wallon s'attache également à créer du lien social, notamment via des associations telles que Bras Dessus Dessous. Cette ASBL crée du lien entre les personnes âgées et moins âgées d'un même quartier/village par une initiative de voisins/voisinés qui se font connaître pour des activités ludiques, des courses ou tout simplement pour discuter.

La Province prévoit un budget dans le cadre de la rencontre des besoins sociaux pour soutenir diverses ASBL, partenaires qui présentent un projet social, de santé, cohérent sur le territoire du Brabant wallon. Il peut s'agir, par exemple, de sensibilisation et formations, d'ASBL qui assurent la prévention, le soutien et l'information autour du suicide comme l'ASBL Un Pass dans l'Impasse.

Santé : encourager la promotion et la prévention

Un des axes de travail du Brabant wallon pour cette thématique est celui de la promotion de la santé dans les écoles. Le Service provincial de Promotion de la Santé à l'École (PSE) du Brabant wallon, avec ses 5 centres, assure cette mission auprès de 24 000 élèves, dans 139 écoles, dans l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur, ordinaire ou spécialisé.

Récemment, le SPSE a réactualisé complètement son manuel « Mon Ecole en santé » en collaboration avec le CLPS (Centre local de Promotion de la Santé). Ce manuel de promotion de la santé au sein des écoles est destiné aux enseignants du fondamental. L'ouvrage développe six thématiques : l'alimentation, la santé mentale, la sécurité, l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (E.V.R.A.S.), l'hygiène et la condition physique. Il met à disposition des enseignants, éducateurs, directeurs des outils pour favoriser le bien-être des élèves et les rendre acteurs de leur santé.

Ergo et Guindailles 2.0

Le Brabant wallon soutient l'action Guindaille 2.0 de l'ASBL Univers Santé. Le but du nouveau volet de la campagne, qui se décline en vidéo, est de rendre le pouvoir au consommateur d'alcool pour qu'il ait les bons réflexes et limite les risques. Avec un type de message, non jugeant, non stigmatisant, non moralisateur, les comportements et les pratiques sont moins risqués.

Et enfin soulignons le travail d'Ergo 2.0. L'association a pour but de susciter et de promouvoir les liens entre ergothérapeutes, la réflexion et l'échange d'informations sur l'évolution du métier d'ergothérapeute, notamment dans le contexte de l'évolution des technologies et l'échange avec les médecins par rapport à leurs patients respectifs. Le Brabant wallon va les soutenir pour les aider à coordonner des ergothérapeutes de quartier et détecter, au plus tôt, d'éventuels problèmes chez les personnes âgées. Un vrai travail préventif et pluridisciplinaire.



Bienvenue dans le monde des (indicateurs) experts

C'est une évidence : la liste des biens immobiliers, leur description, leur état ne sont pas forcément à jour dans toutes les Villes et Communes. Pas de panique : pour faire une bonne photographie de la situation cadastrale, la Province de Hainaut met ses experts à disposition.

Ils sont six : trois filles et trois gars, rompus aux techniques d'analyses des données cadastrales. Beaucoup de Communes ne disposent pas d'une « matrice cadastrale » à jour.

Nombre de propriétaires ignorent qu'ils doivent signaler toute modification apportée à leur bien susceptible d'en accroître la valeur locative. Comme l'ajout d'une salle de bain, d'un chauffage central ou la transformation de combles. Tenir à jour ces « matrices cadastrales » est une obligation légale pour les Communes.

Aider les Villes et Communes : une demande wallonne

50 % des biens situés en Wallonie sont déclarés sans confort. Les propriétaires qui se lancent dans la rénovation de bâtiments parfois anciens oublient ou ne savent pas que cette amélioration du confort de l'habitation doit être signalée. A ces oublis, s'ajoutent les modifications qui ne nécessitent pas de demande de permis.

Cette situation est fiscalement inéquitable pour les propriétaires de nouvelles constructions soumises, dès le début, à un revenu cadastral et un précompte immobilier adaptés. Cette mise à jour permet de lutter contre une certaine injustice fiscale. La tâche est énorme: c'est la raison pour laquelle les Provinces ont été sollicitées par la Région wallonne pour aider les Villes et Communes.

En Hainaut, le dispositif existe depuis 2013 et une quinzaine de Communes en bénéficient ou en ont bénéficié, d'autres attendent de pouvoir être prises en charge.

« Les Provinces rendent ce service aux Communes dans le cadre de la politique supracommunale, mais elles restent compétentes : nous leur apportons une aide technique », explique Nathalie Brassart, responsable du service Stratégie et Supracommunalité, qui intègre la cellule des indicateurs experts.

Ils en font le serment

L'indicateur expert « provincial » prête serment dans les mains du Bourgmestre, ce qui l'autorise à travailler sur la matrice cadastrale de la Commune. Grâce à cet outil, notre expert les contacte, les invite à remplir des formulaires... Tout est encodé dans une application, accessible au SPF Finances, qui déterminera alors le nouveau montant du revenu cadastral. 75 % des citoyens contactés répondent directement !

L'expert assure une permanence téléphonique durant laquelle il répond à toutes les questions que se posent les citoyens et, reconnaissons-le, il rassure beaucoup !

« C'est également une opération intéressante fiscalement pour la Commune et la Province », ajoute Nathalie Brassart. La Province retouche 39 % du précompte immobilier via les additionnels. Et les indicateurs experts sont particulièrement fiers de leur impact sur le budget provincial !

Pour le citoyen c'est l'occasion de se mettre « en ordre : le revenu cadastral est conforme à la réalité, ce qui évite quelques mésaventures lors de la vente de l'immeuble. La Commune récupère des moyens à affecter à d'autres projets ».

Le patrimoine écologique de la Province de Liège

La Province de Liège veille sur son patrimoine écologique, que ce soit par l'attention portée au tourisme « nature » et à la préservation des sites d'exception comme celui des Hautes Fagnes ou par les démarches qu'elle entreprend pour mettre en lumière et susciter des initiatives éco-responsables... Une Institution actrice d'un développement territorial durable, en somme !

La transition écologique et alimentaire a un prix !

Qui nierait encore, à l'heure actuelle, l'enjeu environnemental et le fait qu'il se joue à tous niveaux ? Qui feindrait encore de croire que la responsabilité appartient à d'autres, en d'autres lieux ? Pas la Province de Liège qui, elle, a fait le choix de s'engager face au défi climatique et d'endosser un rôle fort : depuis 2015, elle coordonne les synergies des acteurs de son territoire – dont les Communes – et les fédère autour de son Plan Climat.

Pour ce faire, les axes d'actions sont multiples et polymorphes. Tantôt elle améliore l'efficacité énergétique de ses bâtiments, tantôt elle facilite la mobilité durable en créant un maillage de bornes de rechargement électrique et de parkings d'Eco-voiturage. Tantôt elle veille à la préservation de la biodiversité en luttant contre les espèces invasives, tantôt elle s'essaie aux toits verts et potagers. Tantôt elle encadre la transition vers une agriculture de proximité, tantôt elle réduit l'usage du plastique avec un marché de gobelets réutilisables. Et la liste est longue...

Pourtant, les initiatives ainsi menées, qu'elles soient dirigées vers l'Institution provinciale elle-même ou vers les Communes ou les citoyens, n'ont de sens que si elles sont accompagnées d'un axe de sensibilisation. Car comment peser dans la balance environnementale sans cumuler les actions que chacun mène à son échelle ? Et comment agir si on n'est pas conscientisé et inspiré ?

C'est le dessein de faire voir les nombreuses initiatives éco-responsables pour planter de nouvelles graines d'idées et faire germer l'émulation qui a dirigé la création de deux prix : un Prix de l'Environnement, organisé par le Département Développement durable, qui salue les actions menées par des Communes, des citoyens, des écoles, des entreprises ou des associations ; et un Prix de la Production alimentaire coopérative, mis en place par les Services agricoles, pour distinguer les protagonistes du « consommer local ».

Cette année, elle balaie les frontières des compétences agricoles et environnementales pour miser sur la cohérence d'une démarche globale – même holistique – résolument tournée vers l'avenir et fait ainsi naître un prix unique : le Prix des Acteurs de la Transition écologique et alimentaire ! Une façon de faire voir ce qui se fait de mieux en la matière à l'échelon de la Province de Liège en récompensant huit projets méritants d'un chèque de 5.000,00 €...

« Ce coup de projecteur sur des projets qui proposent des alternatives de consommation et de comportement – du tri de déchets, de la mobilité verte, des circuits courts, de la récup' ou de l'économie circulaire... il y en a pour tous ! – donnera peut-être l'inspiration et l'impulsion qui manquaient à d'aucuns pour se lancer dans l'aventure d'une vie plus éco-responsable ! » explique le Député André Denis, en charge notamment du Développement durable et de l'Agriculture et à l'origine de la formule du concours.

Les candidats de l'édition 2021 ont remis leur dossier en ce mois de novembre, les lauréats seront connus en décembre : pensez à jeter un coup d'œil aux résultats, vous pourriez y découvrir de belles choses... peut-être à reproduire chez vous ?





La Province au secours des caillebottis

Au point culminant de la Belgique et plus généralement dans la région des Hautes Fagnes, entre landes, forêts, rivières, lacs de barrages et villages typiques, les caillebottis dessinés au cœur d'un domaine de tourbières unique en Europe font partie de l'imaginaire fagnard. Son réseau est LE symbole paysager et touristique de toute une région. Malheureusement, ces structures de bois – aussi jolies et respectueuses de l'environnement soient-elles – subissent, avec le temps, d'importantes dégradations, voire disparaissent, ce qui présente un risque tant pour les randonneurs que pour cette zone naturelle qui souffre d'être foulée à outrance.

Or, le Département Nature et Forêts (DNF) de la Région wallonne – en charge de l'entretien de ces structures mais en manque réel de moyens – n'envisage pas d'autres solutions que de remplacer les caillebottis abîmés par... des chemins empierreés !

« Si c'est au DNF de gérer et d'entretenir des propriétés domaniales, il pourrait être judicieux de prévoir d'autres sources de financement consacrées à l'entretien de ce merveilleux outil. Il y a certainement moyen de faire mieux et de trouver des alternatives à l'empierreement partout » plaide-t-on du côté de la Province de Liège.

Sans nier le surcoût important que représente le remplacement des caillebottis comparativement à l'empierreement, il semble préférable, dans un premier temps, de réfléchir, avec le DNF, à une « sélection » des sentiers à préserver en priorité. Faire des choix donc. Ensuite, sur la base des estimations budgétaires, des échanges entre Région, Province et Communes relatifs au financement pourraient être engagés.

« La Province détient peut-être une première piste de solution » souligne-t-on.

Rando-M, Projet Interreg

Dans un coin de la tête de l'institution provinciale : le projet « Rando-M » mis en œuvre dans le contexte du programme de soutien Interreg V-A de l'Eurégio Meuse-Rhin. Rando-M est un projet européen qui a pour partenaires la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL), Eifel Tourismus GmbH et l'Agence du Tourisme des Cantons de l'Est. Son objectif est de stimuler et de promouvoir la coopération transfrontalière par le biais de la création, de l'enrichissement et de la promotion d'itinéraires pédestres et vélo touristiques à travers les régions de l'Eifel en Allemagne et de la Province de Liège.

Les budgets qui incombent initialement à la Fédération du Tourisme dans ce dossier sont surtout axés sur la réalisation de boucles thématiques, d'études de terrain et la mise en œuvre d'actions marketing en vue d'inciter les touristes à découvrir l'offre « slow tourisme » dans la région.

Parallèlement, les partenaires ambitionnent la création d'un circuit de promenade de longue distance (+/- 110 km) labellisé « Leading Quality Trail » (LQT), qui garantit aux marcheurs une forme d'excellence en termes de terrains, de balisage et de services connexes le long des sentiers. Or, après un premier audit sur le terrain, l'état des caillebottis pose problème.

« Les portions problématiques se situent du côté de Baelen » précise la FTPL. Face à l'importance du problème soulevé par la détérioration des caillebottis et son improbable remplacement, qui entraînerait une impossibilité pure et simple d'obtenir ledit label, un glissement budgétaire a été décidé.

« L'objectif premier est donc d'obtenir ce label de qualité et de garantir ainsi aux randonneurs une infrastructure durable et adaptée à une utilisation touristique à long terme. Concrètement, ce glissement consiste à réduire l'enveloppe budgétaire dédiée aux campagnes marketing afin de libérer des fonds à destination d'une action plus tangible et pérenne : la sauvegarde d'un tronçon de caillebottis ».

Ce faisant, c'est une enveloppe de 150.000 euros pour la réparation d'une portion de quelque 900 mètres de caillebottis dans la zone identifiée qui a été débloquée. Avec l'accord des autorités subsidiantes, les travaux pourraient débuter dès 2022.

Le Haut Plateau fagnard, bientôt « Parc national de Wallonie » ?

Récemment, le Gouvernement wallon a lancé un appel à projets pour la création de deux Parcs nationaux en Wallonie. Les lauréats sélectionnés bénéficieront de la reconnaissance du statut de « Parc national de Wallonie »... mais aussi de subsides !

Très logiquement, une partie du Parc naturel des Hautes Fagnes – qui, rappelons-le, englobe la plus grande réserve naturelle du pays – a été proposée au regard des critères d'admissibilité. « Si la candidature portée par notre coalition territoriale est retenue, nous aurons la possibilité, s'il y a consensus, d'intégrer la poursuite de la rénovation de caillebottis dans le plan directeur à soumettre fin 2022 », conclut la Province de Liège.

Dans l'hypothèse d'une reconnaissance finale, les financements régionaux permettraient de faire de ce kilomètre investi par la Province de Liège un premier pas salvateur vers l'avènement d'un lustre apporté à l'échelle de toute une région.

Le point sur les secteurs de la Formation et de l'Enseignement en Province de Luxembourg

Inondations : une école, des enseignants et des élèves très impactés

Le Village des Couleurs, école primaire spécialisée située dans la commune de Nassogne, a été durement touchée par les inondations de mi-juillet. Bilan.

Le 15 juillet, c'est le cœur gros que le personnel œuvrant à l'école provinciale de Forrières a découvert son outil de travail. En effet, la nature y a eu la main « particulièrement lourde », la Masblette et la Lhomme ayant fortement débordé de leur lit lors de dantesques inondations. Ainsi, un véritable torrent a traversé la cour de récréation, les flots s'engouffrant ensuite jusqu'à une hauteur d'1,8 m dans les locaux situés à l'arrière du site. Ce qui a généré de très conséquents dégâts : chauffage, électricité, murs, recouvrements de sol, matériel sportif et didactique...

Une rentrée préservée... puis l'émergence de difficultés

Afin de rendre les conditions de travail « les plus optimales possibles », notre PO a élaboré une stratégie bicéphale. D'une part, il s'agissait de prévoir un programme permettant l'évacuation des déchets, le nettoyage et une redistribution des locaux en collaboration avec le SRJ provincial tout proche... et d'ainsi préserver la rentrée scolaire. Mission réussie.

D'autre part, le propos était, à l'échéance de mi-octobre au plus tard, de faire procéder aux réparations de chauffage avant que le froid n'arrive. C'est là que les difficultés ont surgi : insuffisance du système calorifique d'appoint, retard en matière de pièces d'équipement suite à une inadéquation entre l'offre et la demande vu la situation générale, etc. Ce qui a mis les élèves et le personnel dans des conditions bien difficiles. Toutefois, ils ont tenu bon. Un énorme coup de chapeau doit donc légitimement leur être tiré.

Normalisation en cours

A l'heure d'écrire ces lignes, et même si de longs mois, voire toute la présente année scolaire, seront nécessaires afin de complètement remettre l'école en état, la situation se normalise. La location d'un système de chauffage d'appoint plus adapté a fait du bien. L'une des deux chaudières a pu être relancée. Et quatre classes ont repris place dans leurs locaux habituels.

Un nouvel outil au service des élèves plus fragiles

Depuis septembre, la Province de Luxembourg compte un nouveau service : le Pôle territorial d'Enseignement.

La mise en place des pôles territoriaux a pour objectif d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques au sein de l'enseignement ordinaire dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un des objectifs d'amélioration du système éducatif que le Gouvernement s'est fixé. La création des pôles territoriaux permettra d'offrir aux écoles d'enseignement ordinaire un soutien concret dans la mise en place des aménagements raisonnables et des intégrations au bénéfice des élèves à besoins spécifiques.

Besoins spécifiques ?

Il s'agit d'élèves qui ont besoin d'aménagements raisonnables matériels, organisationnels ou pédagogiques justifiés par des troubles durables ou définitifs, d'ordre physique, psychologique, cognitif et/ou affectant leur santé et qui perturbent l'accès aux apprentissages. Sont entre autres inclus dans les élèves à besoins spécifiques : les élèves avec troubles des apprentissages (dits troubles « dys ») ou du spectre autistique, trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité à haut potentiel, etc.

Personnel et missions des pôles

L'arrivée des pôles territoriaux se fera de manière progressive et remplacera au fil du temps le mécanisme des intégrations. Dès la rentrée prochaine, le Pôle provincial territorial comptabilisera, en plus du coordinateur, 4 à 5 équivalents temps plein. Le Pôle atteindra sa pleine vitesse de croisière à l'horizon de la rentrée scolaire 2026 et sera composé d'une équipe de minimum 17 équivalents temps plein.

L'équipe pluridisciplinaire (neuropsychologue, ergothérapeute, logopèdes, enseignants spécialisés, éducateur...) exercera deux catégories de missions : missions relatives à l'accompagnement des écoles coopérantes (informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale, accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative...) et des missions relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans les écoles coopérantes (accompagner individuellement les élèves qui en ont besoin, collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables...).

La Province de Luxembourg et ses atouts

En plus de sa très longue expérience en matière d'enseignement spécialisé, notre PO dispose, en interne, de nombreux atouts en vue de répondre au mieux à l'une des grandes interrogations liées à la réforme dont question ici : « Les moyens mis à disposition des Pôles territoriaux seront-ils suffisants » ?

Ainsi, la Province de Luxembourg a élaboré une stratégie de partenariats internes qui permettront à son Pôle territorial, en plus des moyens humains mis à disposition par la FWB par voie statutaire, de rassembler plus de forces vives que ce qui sera en vigueur au sein d'autres pôles. Les services provinciaux qui viendront en appui seront les suivants : Secteur Accompagnement via Alter et Go, AMO, MADO (Maison de l'adolescent), Secteur Culture et Sports, etc.

Quand le musée devient terrain de jeu...

Oui, les enfants ont bien leur place dans les musées. Non, il ne faut pas craindre d'aller voir une exposition avec eux. Car, en matière de découverte de l'art, au plus tôt, c'est... mieux, c'est ! Et quand on dit plus tôt, cela peut être vraiment très tôt. Par exemples, le Louvre propose, depuis plusieurs années déjà, un parcours pour... bébés ! Et, toujours à Paris, le musée d'Art moderne propose des Baby-visite, soit des visites pour les bébés avant la marche et leurs parents. C'est tout dire.

Maintenant, il est clair qu'on ne va pas visiter l'expo Dans les yeux de Van Gogh avec son petit dernier de 5 ans comme on le ferait avec sa-meilleure-amie-féru-e-elle-aussi-du-grand-Vincent. En d'autres termes, on n'y passera pas la journée... Et donc non, on ne contempera pas longuement toutes les œuvres, les unes après les autres. On va, au contraire, s'attarder sur quelques-unes seulement. Et amener l'enfant à les observer, à se plonger dedans – car l'initiation à l'art, finalement, c'est cela ! Puis, le laisser s'exprimer, raconter ce qu'il voit, expliquer ce qu'il ressent. Une recette que les musées et autres structures culturelles ont bien intégrée.

L'école comme porte d'entrée dans l'univers de l'art

La plupart d'entre elles ont développé – au départ de leur offre artistique temporaire ou permanente – des stages de quelques jours qui prennent généralement place durant les périodes de congés scolaires. Leur démarche ne s'arrête toutefois pas à ces offres individuelles. Est-ce les propositions qui ont su séduire et développer la demande ? L'inverse ? Un peu des deux ? Toujours est-il que, effectivement, les activités à destination des publics jeunes se sont multipliées et les musées et autres lieux culturels constituent désormais des terrains de jeux privilégiés pour les sorties scolaires... y compris donc celles des classes maternelles.

C'est le cas du Delta, qui, jusqu'au 23 janvier, présente un parcours « arts et émotions », accessible aux plus jeunes, de la 2e maternelle à la 2e primaire, mais également ouvert au tout public – grands compris. L'expo-animation, intitulée Youpi ! Gloups ! Haha !, se déroule au 7e ciel – car tel est bien le nom de cet espace que le public est invité à s'approprier – où pas moins de 250 m² ont été investis par des dispositifs de toutes sortes. Ici, ce seront des extraits de films et de musique. Là, on trouvera des reproductions d'œuvres parfois agrandies.

Là encore de petites pépites de la littérature jeunesse et des ouvrages de référence. Et puis encore des propositions de jeux scéniques ou encore des exercices de relaxation.

Bref, un parcours riche et varié, s'adressant à tous les âges, qui non seulement permettra de se laisser emporter par les émotions, mais aussi de découvrir comment les artistes les provoquent et en jouent. Le parcours peut, dans son ensemble, être réalisé en 1 h 30 environ, mais rien n'empêche le visiteur de l'opérer à son rythme, de suivre son propre programme, à la carte... Car ici, pas de règles strictes, de chemin prédéterminé. Les grandes lignes des consignes sont là, bien visibles, pour permettre à chacun de s'imprégner au mieux de l'univers qui l'entoure et, ça et là, des petites fiches explicatives donneront quelques indications utiles pour profiter à fond de l'instant présent.

Le musée Rops n'est pas en reste. Il propose une large gamme d'animations scolaires, calquées sur les programmes et pouvant, bien sûr, être adaptées en fonction des souhaits des enseignants. Elles s'adressent aussi bien aux petits qu'aux grands, des ados du secondaire aux enfants des classes primaires et maternelles.

Certes, certains pourraient a priori penser – à tort – que le musée Rops n'est pas un endroit pour de jeunes yeux. C'est oublier un peu vite que l'œuvre de l'artiste est loin de se limiter aux côtés érotique et macabre qu'il a pu explorer au cours de sa carrière. Ainsi, ses caricatures représentent-elles une très belle porte d'entrée dans l'univers de l'art pour les tout-petits et c'est loin d'être la seule.

Avec les plus jeunes, on travaillera ainsi, dans le cadre d'activités et d'ateliers, sur les thématiques des sens, des animaux ou encore de l'artiste... comme Fély ! Dans ce dernier cas, par exemple, les petits (y compris des classes d'accueil) vont visiter une partie du musée sans même, pour ainsi dire, s'en rendre compte. Leur parcours jalonné de jeux, d'objets cachés... constitue, à l'arrivée, une véritable initiation au monde artistique et à son vocabulaire. Qui se poursuit, après une collation, par un passage à l'acte... Vêtus d'un tablier et portant une moustache « à la Rops », les enfants sont amenés à créer leur propre œuvre avec pastels et peinture.

Les activités mises en place par le TreM.a – musée des Arts anciens du Namurois, quant à elles, constituent une véritable invitation au voyage pour les petits comme pour les grands... un voyage dans le temps. Leur point commun ? La (re)découverte du Moyen Age et de la Renaissance, à travers des œuvres d'art de nos régions : peintures, sculptures ou encore pièces d'orfèvrerie. Toutes les animations se déroulent en deux temps, avec un volet « présentation des collections » – bien sûr adapté à l'âge des participants – et un volet expression par la parole ou par le geste, la touche artistique.

Plusieurs formules au menu : les corporations de métiers, les enluminures, les couleurs et pigments, la philosophie ou encore... l'écologie ! L'atelier des écoartistes, comme on l'appelle, propose une réflexion autour de l'écologie à partir de matériaux utilisés dans les œuvres exposées. Tout est dans l'art !

Envie d'en savoir plus sur le sujet ? Retrouvez notre podcast avec Giuseppe Di Stazio, conservateur adjoint du musée provincial Félicien Rops.

